

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue, le neuvième (9e) jour de mars 2021, à 15 h 21, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert-Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Considérant la situation actuelle, cette séance est tenue à huis clos avec l'assentiment des membres du conseil présent.

Tous formant quorum.

2021-03-32

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter l'ordre du jour après l'ajout de quatre points aux affaires diverses :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021
- 04 Adoption des comptes à payer au 28 février 2021
- 05 Adoption des états financiers au 28 février 2021
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Balayage des rues
- 08 Congrès COMBEQ
- 09 État financier des loisirs au 31 décembre 2020
- 10 Programme PAIR
- 11 Représentant sur le comité dédié à l'élaboration du PIACC
- 12 Appui envers la campagne vers des collectivités durables
- 13 Promotion de la santé mentale
- 14 Nomination d'un enchérisseur pour la vente pour taxes
- 15 Inspection d'un immeuble
- 16 Suivi dossier résidence de tourisme
- 17 Dossier pyrrhotite – station d'eau potable
- 18 Affaires diverses :
 - . 1 autoriser la signature d'une servitude de passage au bout de la rue Thiffault
 - . 2 autoriser la signature pour l'achat d'une bande de terrain au 2800, chemin du tour du lac
 - . 3 rénovation du bâtiment situé au 1160, Saint-Pierre sud
 - . 4 journal Le Communicateur
- 19 Questions :
- 20 Levée de la séance

— Adoptée —

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

2021-03-33

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021.

- Adoptée -

04 Adoption des comptes à payer au 28 février 2021

Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4, s'informe sur les comptes à payer suivants : M.R.C. de Mékinac (honoraires service d'ingénierie 43 903,75 \$, quote-part hygiène du milieu 22 597 \$) Novo studio mutuelle de prévention 574,88 \$ abonnement au catalogue de capsule de formation en prévention)

2021-03-34

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en février 2021 pour un montant de 57 566.15 \$ \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 28 février 2021 pour un montant de 131 871.30 \$. D'approuver les salaires nets versés en février pour un montant de 19158.59 \$.

— Adoptée —

05 Adoption des états financiers au 28 février 2021

2021-03-35

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 28 février 2021. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 28 février 2021 !

- Adoptée -

06 Correspondance (résolutions)

- .1 École secondaire Paul Le-Jeune : remerciements campagne de financement des finissants 2021
- .2 Association pulmonaire du Québec : mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

07 Balayage des rues

Offre de service de la compagnie « Les Excavations Jovanex inc. ». Les tarifs à l'heure ont augmenté de 5 \$.

2021-03-36

Proposé par : M. Marco Périgny

Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville accepte l'offre de la compagnie « Les Excavations Jovanex inc. » pour le service de nettoyage des rues et stationnements à l'aide d'un balai mécanique avec opérateur. Le tarif est de 130 \$ l'heure. L'ouvrage sera supervisé par M. Jean-Paul Simard, chef d'équipe.

- Adoptée -

08 Congrès COMBEQ

2021-03-37

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'autoriser Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe, à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu en mode virtuel du 19 au 23 avril 2021. Le coût de l'inscription est de 200 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

09 État financier des loisirs au 31 décembre 2020

Le conseil municipal tient à souligner l'excellent travail de Mme Carole Hubert Ruel, trésorière aux loisirs depuis plusieurs années. Félicitations pour les résultats de l'exercice 2020 sachant bien l'année de pandémie que nous avons traversé.

2021-03-38

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'accepter les états financiers de l'année 2020 déposés par le comité des Loisirs de Hérouxville. Le bénéfice net à la fin de l'exercice est de 4610.35 \$.

- Adoptée -

10 Programme PAIR

Entente de partenariat entre l'AQDR, le Centre d'action Bénévole Mékinac et la Municipalité de Hérouxville pour offrir à la population le service du programme PAIR qui consiste en un soutien aux personnes retraitées et préretraitées par la présence de personnes répondantes en cas d'urgence (Sûreté du Québec, Central d'appels CLR). Les coûts pour adhérer au programme sont élevés.

2021-03-39

Proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de porter à l'étude, l'offre du programme PAIR pour le territoire de Mékinac.

- Adoptée -

11 Représentant sur le comité dédié à l'élaboration du PIACC

Monsieur le maire Bernard Thompson mentionne que la MRC de Mékinac a reçu une subvention de 65 000 \$ pour élaborer son plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques.

2021-03-40

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de nommer M. Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4 comme représentant de la municipalité de Hérouxville sur le comité de travail pour l'élaboration du Plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques (PIACC).

- Adoptée -

12 Appui envers la campagne vers des collectivités durables

2021-03-41

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne « Vers des collectivités durables », propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville appuie la campagne « Vers des collectivités durables » et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

- Adoptée -

13 Promotion de la santé mentale

2021-03-42

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres à lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale ¹qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021** ;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les **7 astuces pour se recharger** contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des **7 astuces**, « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les

acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Hérouxville proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale
RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.

- Adoptée -

14 Nomination d'un enchérisseur pour la vente pour taxes

2021-03-43

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville, de par sa résolution numéro 2020-12-246, adoptée lors de la séance du 8 décembre 2020, a transmis au bureau de la MRC de Mékinac, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC de Mékinac le 8 avril 2021 à 10h;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : M. Marco Périgny

Et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, son adjointe, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 8 avril 2021, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité de Hérouxville, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

- Adoptée -

15 Inspection d'un immeuble

2021-03-44

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 842 rang Saint-Pierre sud est inoccupée depuis plusieurs années;

Il est proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

De confier l'inspection de la propriété du 842, rang Saint-Pierre Sud à la compagnie « Inspec de Francheville » dans le but de connaître l'état de l'immeuble. Le coût est de 1 650 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

16 Suivi dossier résidence de tourisme

En attente d'un projet de règlement présentement en rédaction

17 Dossier pyrrhotite – station d'eau potable

2021-03-45

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'entériner le mandat accordé à la firme GéniCité inc. pour l'actualisation des coûts de reconstruction de la station d'eau potable. Le coût est de 135 \$ par heure, taxes en sus.

- Adoptée -

18 Affaires diverses :

. 1 autoriser la signature d'une servitude de passage au bout de la rue Thiffault

2021-03-46

CONSIDÉRANT la promesse de céder et de consentir une servitude signée le 2 mai 2019 entre Maxime Delisle, Natacha Baillargeon et la Municipalité de la Paroisse de Hérouxville;

CONSIDÉRANT QUE la servitude servira de passage pour une piste cyclable reliant la rue Crête à la rue Thiffault;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

De mandater l'étude Cloutier, Samson et Francoeur, notaires pour préparer et recevoir l'acte notarié et d'autoriser le maire Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale Madame Denise Cossette, à signer le contrat à intervenir entre Monsieur Maxime Delisle, Natacha Baillargeon et la Municipalité de Hérouxville.

- Adoptée -

. 2 autoriser la signature pour l'achat d'une bande de terrain au 2800, chemin du tour du lac

2021-03-47

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-224 portant sur le repositionnement des bornes et du fossé creusé lors des travaux d'assainissement dans ce secteur;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par Martin Durocher, arpenteur-géomètre montrant la bande de terrain (lot 6 414 306) que la municipalité doit acquérir pour régulariser l'emprise du chemin du tour du lac à la hauteur du numéro civique 2800;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Marco Périgny
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Denise Cossette, à signer l'acte de vente à intervenir entre M. Serge Ayotte et la Municipalité de Hérouxville (Paroisse).

- Adoptée –

. 3 rénovation du bâtiment situé au 1160, Saint-Pierre sud

2021-03-48

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que ce conseil autorise les dépenses pour la rénovation du bâtiment situé au 1160, Saint-Pierre Sud (futur Hôtel de Ville) selon l'estimation des coûts préparé après l'inspection effectuée le 27 octobre 2020.

- Adoptée -

. 4 journal Le Communicateur

2021-03-49

Proposé par : M. Michel Tremblay
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que la municipalité de Hérouxville reprenne la responsabilité du journal « Le Communicateur » à compter du 1^{er} avril 2021.

- Adoptée -

19 Questions

Aucune question

20 Levée de la séance

2021-03-50

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu de lever la séance à 16h53.

– Adoptée –